

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-006

CONTRAT DE LOUAGE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS LOCAUX 2 RUE DES VALLIERES A VOURLES

Le MAIRE de la commune de Vourles,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire

DECIDE : de signer un bail locatif avec l'organisme suivant : Le Conservatoire des Espaces Naturels;

Bail ayant pour objet la location à usage de bureaux administratifs, les conditions principales de location sont les suivantes :

Preneur : Conservatoire des Espaces Naturels
Adresse du bien : 2 rue des Vallières Maison Forte 69390 Vourles
Superficie du logement : 538 m ²
Durée du bail : 6 ans renouvelable selon conditions du bail. A effet rétroactif à compter du 01/01/2023
Loyer : 50 000 € (selon conditions du bail) payable par trimestre à compter du 1 ^{er} jour de chaque trimestre janvier, avril, juillet et octobre.
Charges prévisionnelles annuelle : 7 000€

Fait à Vourles, le 14 février 2023

Catherine STARON,
Maire

